



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

HLM

Question écrite n° 46282

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les plafonds de ressources applicables aux candidats à un logement HLM. D'après les informations dont il dispose, ces plafonds n'auraient pas été correctement réévalués au cours de ces quinze dernières années. Ils ne permettraient plus aujourd'hui, notamment en zone rurale, de loger des familles, et plus particulièrement des jeunes couples, qui disposent pourtant de revenus modestes mais qui restent néanmoins supérieurs, même faiblement, aux plafonds en vigueur. Ces familles ou ces jeunes couples ne peuvent cependant trouver de logement locatif dans le privé car ils ne sauraient supporter les loyers demandés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour revaloriser les plafonds de ressources de manière substantielle - de façon à permettre aux célibataires ou aux jeunes couples de pouvoir bénéficier de logements locatifs, ce qui est essentiel au maintien de la vie dans les communes rurales - et donc pour contribuer à l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La proportion des ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources pour l'accès aux logements sociaux est de 57,2 %. Elle est donc peu différente de ce qu'elle était il y a vingt ans (60 %). Ces plafonds sont désormais automatiquement indexés le 1er janvier de chaque année sur l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) publié par l'INSEE. C'est ainsi que les plafonds ont été majorés de 1,5 % au 1er janvier 1997. Les logements sociaux doivent être réservés en priorité aux ménages dont les ressources sont les plus modestes. Le Gouvernement n'envisage donc pas de procéder à une augmentation significative des plafonds car elle rendrait l'accès aux logements sociaux plus difficile pour les nombreux demandeurs dont les revenus sont aujourd'hui inférieurs aux plafonds actuels.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46282

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6553

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1093